

PORT-DES-BARQUES
Ile Madame

N°2 - Mai 2023

FLASH INFO



Le Flash Info : un format pour plus de transparence

Pour une meilleure communication entre les habitants et la majorité de la Municipalité, nous vous proposons ce Flash Info entre deux éditions des Brèves Portbarquaises. Nous souhaitons rendre compte des actualités, de l'avancement des projets en cours de réalisation et des actions mises en place en toute clarté. Il est vrai que parfois nous sommes tellement concentrés sur nos projets que nous oublions de communiquer sur leur avancement. Voici un résumé de la réunion publique sur le suivi des projets en cours, qui s'est tenu le 10 mai dernier.

Borne de recharge pour véhicules éléctriques

Une borne de recharche pour véhicules éléctriques sera installée prochainement sur le petit parking en calcaire, du Front de Mer. Il y aura 2 prises qui permettront aux véhicules éléctriques de se recharger.

La borne va être installée par le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime). La pose de ces bornes est entièrement gratuite, cela ne coûte rien à la commune. Les travaux ont déjà commencé.



Le club de voile

Le projet de construction d'un nouveau club de voile a démarré en 2018. Un permis de construire a été accordé en 2019. Or, faute de subventions le projet n'a pu être réalisé.

Un fonds d'aide intitulé « base nautique d'avenir » a été créée par l'Etat pour accompagner la modernisation et la rénovation des clubs de voile. Le taux de la subvention peut s'élever à 60% du montant des travaux pour un projet exemplaire, qui limite l'impact de la base sur l'environnement. Des panneaux solaires seront installés sur le toît ainsi que des récupérateurs d'eau, notamment pour nettoyer le matériel. Un dossier de demande de subvention est en cours de dépôt.

Le montant estimés des travaux réévalués est de 582 574.47€ contre 427 597 € en 2020.





Mairie de Port-des-Barques
Square Guy Rivière - 17730 Port-des-Barques

05.46.84.80.01
mairie@ville-portdesbarques.fr

Le cabinet médical

En Septembre 2020, deux médecins installés sur la commune ont été sollicités par un confrère pour s'installer à Port-des-Barques et nous ont interpellés. Le cabinet médical actuel étant trop petit pour accueillir trois salles d'examen, nous avons décidé en bureau municipal (réunion hebdomadaire aves les adjoints et conseillers) de transformer l'accueil de l'ancienne Gendarmerie en cabinet médical.

Le permis de construire a été accordé le 30 mars 2023. Vous y trouverez trois cabinets pour y accueillir des médecins, mais également deux salles de soins pouvant accueillir divers professionnels de santé (kiné, sage-femme, psychologue...). Une rampe sera installée à l'entrée du cabinet pour les personne à mobilités réduites.

Le montant des travaux est estimé à 587 861.96 € TTC. Une demande de subvention (DETR) est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Les travaux démarreront à l'automne 2023 pour une durée d'environ 10 mois.







L'aménagement de la pointe

Le projet de requalification de la pointe initié en 2018 par le département de la Charente Maritime au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est mené conjointement avec la CARO et la commune.

Le bureau d'études les Marneurs a tout d'abord présenté une esquisse du projet. Or l'enveloppe budgétaire de 2.5 millions d'euros, prévue dans le cadre du marché public, ne permettant pas de mener à bien l'ensemble des propositions, un arbitrage en COPIL a permis de retenir les aménagements qui seront réalisés.

Le coût des travaux est estimé à 2 428 994.40 € TTC. Une subvention de 531 631 € a été obtenue dans le cadre du fonds France vue sur mer pour les sentiers littoraux. Les montants des subventions accordées par la Région et l'Etat ne sont pas encore connues. Le permis d'aménager a été déposé le 28 avril 2023, son instruction sera de 8 mois. Les travaux devraient démarrer début 2024 (période hivernale) pour une année environ, en prenant en compte la pause estivale et les périodes de nidification...





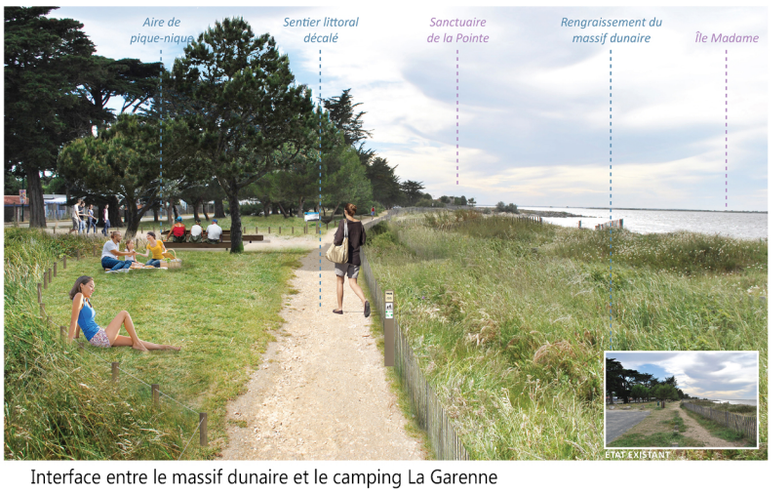
Aménagements légers de l'av. de l'Île Madame, début du sens unique



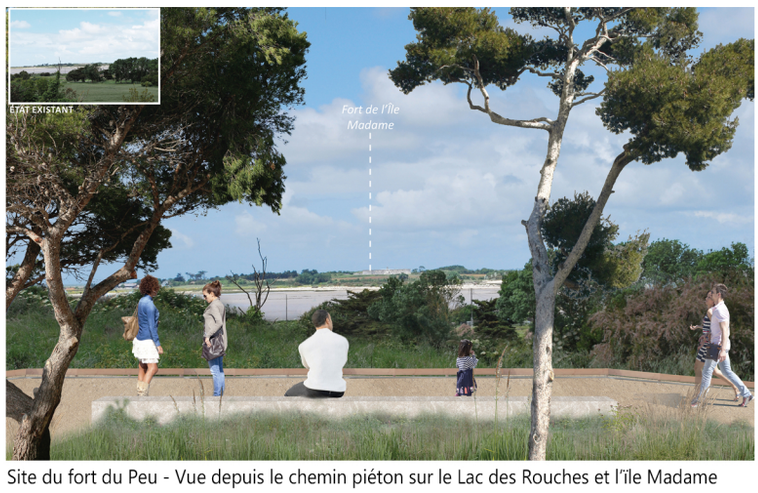
Interface entre le massif dunaire et la chaloupe



La pointe du calvaire, ouverture du sanctuaire



Interface entre le massif dunaire et le camping La Garenne



Site du fort du Peu - Vue depuis le chemin piéton sur le Lac des Rouches et l'île Madame

Le cimetière

Comme nous vous l'avions annoncé dans la dernière gazette, il est plus que nécessaire d'agrandir le cimetière en raison du manque de place. Un peu moins d'une quinzaine d'emplacements (concession pleine terre principalement) sont disponibles.

Nous vous avions également présenté un plan de l'extension du cimetière. Depuis, nous avons reçu des esquisses 3D. Nous avons pris la décision de faire de cette extension un espace plus naturel et végétalisé : un cimetière enherbé, en plantant différentes essences d'arbres et en créant des espaces naturels et fleuris. La clôture sera en bois afin de rester dans cet esprit naturel et donner un effet de grandeur et d'ouverture sur la nature et les champs autour.

L'avant-projet est transmis à l'inspectrice des sites et à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) pour avis avant le dépôt du permis d'aménager. L'instruction durera 8 mois et les travaux prévus en 2024 seront réalisés en 6 mois environ. Le montant des travaux est estimé à 256 668 € TTC.

02 02//PROJET
LE PROJET
1. PLAN DE MASSE



184 emplacements classiques
46 emplacement «jardinés»
21 emplacements cavurnes
6 emplacements de columbariums de 8 places

Esquisses 3D de l'extension du cimetière



